

## 40 ANS APRÈS L'ABOLITION DE LA PEINE DE CAPITALE EN FRANCE, DIX-SEPT FRANÇAIS TOUJOURS SOUS LE COUP D'UNE CONDAMNATION À MORT DANS LE MONDE

Paris, le 9 octobre 2021

Alors que nous célébrons les quarante ans de l'abolition en France, Ensemble contre la peine de mort (ECPM) révèle que dix-sept Français, dont une femme, sont toujours condamnés à mort à l'étranger et actuellement détenus dans six États à travers le monde: une en Algérie, un en Chine, un aux États-Unis, un en Indonésie, onze en Irak et deux au Maroc. **ECPM demande aux autorités françaises de mettre tous les moyens en œuvre pour que les droits fondamentaux de ces personnes soient respectés et de garantir leur rapatriement en France.**

« Si la loi de 1981 portant l'abolition de la peine de mort et la constitutionnalisation de ce principe ont un minimum de sens, il va de la responsabilité de la France que de garantir le rapatriement des français-es condamnés-es à mort à l'étranger », estime **Aminata Niakate, présidente d'ECPM.**

Parmi ces six pays de détention, **la Chine exécute plus de condamnés à mort chaque année que tous les autres États du monde réunis** – le nombre d'exécutions y est estimé à plusieurs milliers. Avec au moins 145 exécutions recensées au cours des deux dernières années (2019-2020), **l'Irak** se hisse au quatrième rang des États qui exécutent le plus au monde et détient actuellement plus de 7 900 condamnés à mort dans ses geôles, **dont onze Français.**

Pour le **directeur général d'ECPM, Raphaël Chenuil-Hazan**, « la situation de ces citoyens français atteste de la nécessité de continuer à informer, sensibiliser et mobiliser la population française contre la peine de mort. Le combat continue. »

### DEUX ANS APRÈS L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE, DEUX FRANÇAIS ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS AU ZIMBABWE



Le 28 avril 1983, **Gervais Boutanquoi, 34 ans, et Marc Chemouil, 26 ans, ont été pendus à la prison centrale de Harare au Zimbabwe**, information confirmée en 2021 par les autorités françaises. Ils ont été mis à mort suite au rejet de leurs deux recours en grâce et malgré les appels de la diplomatie française à ne pas les exécuter. Ils avaient été condamnés à mort en 1982 pour le meurtre du propriétaire allemand d'un café, Richard Kraft, dans la petite ville de Karoi au Nord-Ouest du pays en 1981. **Le consul de France de l'époque aurait notamment assisté à leur pendaison.**

**Jérôme Carrein**, dernier Français à avoir été exécuté en France, guillotiné dans la nuit du 22 au 23 juin 1977 dans le Nord-Pas-de-Calais, n'est donc pas le dernier citoyen français à avoir été exécuté.

#### CONTACTS PRESSE

**Aurélié BOIS**

+33 6 87 26 27 68

aurelie@agencethedesk.com

**Bertin LEBLANC**

+33 7 70 11 12 43

bleblanc@ecpm.org



## Chronologie des condamnations à mort des Français à l'étranger

**Kévin Gonot, Léonard Lopez, Mustapha Merzoughi, Salim Machou, Fodil Tahar Aouidate, Yassine Sakka, Karam El Harchaoui, Brahim Nejara, Vianney Ouraghi, Mourad Delhomme et Bilel Kabaoui** sont condamnés à mort par le tribunal antiterroriste de Bagdad pour **appartenance à l'organisation État islamique**. Ils sont condamnés **depuis plus de 2 ans**.

**ENTRE LE 26 MAI  
ET LE 3 JUIN 2019  
IRAK**

**Joseph François Jean** est condamné à mort au Texas aux États-Unis pour le **meurtre** de la fille de son ex-compagne et sa cousine, âgées de 17 et 16 ans. Arrêté le 13 avril 2010, il est détenu depuis 11 ans, dont **10 dans le couloir de la mort**.

**13 JUIN 2011  
ÉTATS-UNIS**

**Chan Thao Phoumy** est condamné à mort pour **fabrication, transport, contrebande et trafic de méthamphétamine** par le tribunal de Canton en Chine. Arrêté en 2005, il serait en détention depuis 16 ans **dont 11 en étant condamné à mort**.

**9 AOÛT 2010  
CHINE**

**Serge Atlaoui**, arrêté le 11 novembre 2005 dans un laboratoire clandestin destiné à la production de MDMA, est condamné à mort en Indonésie. La réclusion criminelle à perpétuité pour **trafic de drogue** avait été retenue en première instance (novembre 2006) et en appel (mars 2007). En mai 2007, la Cour suprême alourdit la peine et le condamne à mort. Il se trouve en détention depuis 16 ans, **dont 14 en étant condamné à mort**.

**29 MAI 2007  
INDONÉSIE**

**Nora Lalam** est incarcérée dans une prison algérienne. **Un grand flou persiste** sur les causes de son arrestation et son éventuelle double nationalité. Nul ne sait si elle est toujours en vie. Elle serait en détention **depuis plus de 16 ans**.

**AVRIL 2005  
ALGÉRIE**

**Stéphane Aït Idir et Redouane Hamadi**, arrêtés en 1994, sont condamnés à mort au Maroc pour **terrorisme**. Ils ont été reconnus coupables d'avoir perpétré l'attentat du 24 août 1994 à l'hôtel Atlas-Asni à Marrakech. Stéphane Aït Idir et Redouane Hamadi se trouvent en détention depuis 27 ans, dont **26 dans le couloir de la mort**.

**28 JANVIER 1995  
MAROC**



### ÉCLAIRAGE : DES SITUATIONS TRÈS DIFFÉRENTES

#### Motifs

Ces dix-sept Français ont été condamnés à mort pour des motifs très différents : **crimes liés à la drogue, terrorisme, meurtre**.

#### Relations diplomatiques

Les relations diplomatiques entre la France et chacun de ces États varient également, expliquant des **degrés divers d'information et d'engagement** des autorités françaises.

#### Manque de transparence

Les données relatives à la peine de mort varient d'un État à un autre. De nombreux États **ne divulguent pas l'identité ni la nationalité** des condamnés à mort, voire sanctionnent de la peine de mort la divulgation de ces informations, à l'instar de la Chine.

#### Temps écoulé

Certains Français sont condamnés à mort **depuis 26 ans, contre 2 ans** pour d'autres.

## 10 points pour mieux comprendre la situation des Français condamnés à mort à l'étranger

### 1 LA FRANCE EST OPPOSÉE À LA PEINE DE MORT EN TOUTES CIRCONSTANCES ET EN TOUT LIEU

La France a aboli la peine de mort en 1981 et est partie à **plusieurs conventions internationales** l'interdisant. L'État français est également particulièrement actif **sur la scène internationale**, se mobilisant dans des groupes informels contre la peine de mort et recommandant aux États non-abolitionnistes de mettre fin à la peine de mort.

### 3 LA SITUATION DE LA PEINE DE MORT DANS CES PAYS EST VARIABLE

Parmi les États dans lesquels sont détenus les dix-sept Français condamnés à mort, **quatre sont rétentionnistes** (Chine, États-Unis, Indonésie et Irak) et **deux sont en situation de moratoire** sur les exécutions (Algérie et Maroc).

### 5 LA FRANCE A DES OBLIGATIONS

La France s'est **engagée, par la signature de traités régionaux et internationaux**, à fournir une protection consulaire à ses ressortissants à l'étranger et à veiller à ce qu'aucun ressortissant ne soit condamné à mort ni exécuté.

### 7 CERTAINS AURAIENT PU ÊTRE JUGÉS EN FRANCE

Les citoyens français relèvent de la **juridiction française, qui possède les compétences et l'arsenal juridique nécessaire pour les juger**. Elle a notamment laissé onze de ses ressortissants être jugés dans un pays prévoyant la peine capitale (l'Irak), alors qu'elle se positionne comme un des leaders de la lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort.

### 9 LES PROCÉDURES PERMETTANT D'ÉCHAPPER À LEUR CONDAMNATION À MORT SONT LIMITÉES

Plusieurs procédures pourraient leur permettre d'échapper à leur condamnation à mort, à savoir **les grâces, les commutations de peine ou les révisions de procès**. On constate néanmoins de nombreux obstacles à ces procédures, tant dans les législations de ces six États (textes restrictifs) que dans la pratique.

### 2 LEURS PARCOURS SONT DIVERS

Ces dix-sept Français ont été condamnés **dans des États, à des époques, pour des crimes et dans des contextes très différents**. Le niveau d'information au sujet de ces ressortissants français et de l'application de la peine de mort varie également, certains États allant jusqu'à criminaliser la divulgation d'informations au sujet de la peine de mort.

### 4 LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 A AGGRAVÉ DES CONDITIONS DE DÉTENTION DÉJÀ MAUVAISES

De nombreux rapports indépendants font état de conditions de détention déplorables dans chacun de ces six États, parfois constitutives de **torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**.

Les prisonniers, y compris les condamnés à mort, sont une population particulièrement **vulnérable à la Covid-19**, et les mesures de restrictions imposées dans ce cadre renforcent davantage leur isolement et portent atteinte à leurs droits fondamentaux.

### 6 DIVERS ACTEURS INTERVIENNENT DANS LEUR PROTECTION CONSULAIRE

Les acteurs impliqués dans la protection consulaire sont nombreux et doivent agir de concert pour porter assistance aux ressortissants français détenus à l'étranger. La qualité de la protection dépend fortement des liens politiques et diplomatiques entretenus avec l'État de détention.

### 8 CERTAINS POURRAIENT PURGER LEUR PEINE COMMUÉE EN PEINE DE PRISON EN FRANCE

La **procédure de transfèrement** pourrait être applicable, sous certaines conditions, aux Français faisant l'objet d'une condamnation à mort définitive. Ils pourraient alors purger une peine d'emprisonnement en France et ainsi **ne pas être soumis à la peine de mort et bénéficier de meilleures conditions de détention**.

### 10 ILS POURRAIENT ÊTRE EXÉCUTÉS À TOUT MOMENT

Si aucune exécution n'a été recensée en Algérie et au Maroc depuis 1993, **la Chine et l'Irak** se trouvent respectivement à la première et la quatrième place des États qui exécutent le plus au monde.

**L'Indonésie et la Chine** ont également régulièrement exécuté des condamnés à mort étrangers, en particulier ceux condamnés pour des crimes liés à la drogue.

**L'État du Texas** est celui qui exécute le plus de condamnés à mort étrangers aux États-Unis.